

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

→PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA GACILLY ET DE RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA GACILLY

Par arrêté n°188/2025 du 26 novembre 2025, M. le Maire de La Gacilly a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur :

- Le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Gacilly.
- Le projet de zonage d'assainissement de la commune de La Gacilly.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Gacilly et dans les mairies annexes de Glénac et La Chapelle-Gaceline **du lundi 29 décembre 2025 à 09h00 au vendredi 30 janvier 2026 à 12h00**, soit pendant une durée de 30 jours. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de La Gacilly – rue de l'Hôtel de Ville – 56200 LA GACILLY.

Madame Mathilde COUSSEMACQ, urbaniste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Mise à disposition et consultation des dossiers

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces des dossiers seront déposées à la mairie de La Gacilly, ainsi que dans les mairies annexes de Glénac et La Chapelle-Gaceline. Le public pourra prendre connaissance de ces pièces aux jours et heures habituels d'ouverture* :

- Mairie de La Gacilly : lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Mairie annexe de Glénac : lundi de 13h30 à 17h00, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h30.
- Mairie annexe de La Chapelle-Gaceline : lundi et mardi de 08h30 à 12h30, vendredi de 13h30 à 17h00.

*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter les pièces des dossiers d'enquête publique par voie dématérialisée sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6911/>

Dépôt des observations

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations de la manière suivante :

- Dans les registres d'enquête ouverts à cet effet et tenus à sa disposition à la mairie de La Gacilly et dans les mairies annexes de Glénac et La Chapelle-Gaceline aux jours et heures habituels d'ouverture*. (*sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité).

- Par correspondance postale adressée au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : Madame le Commissaire enquêteur

- Mairie de La Gacilly – rue de l'Hôtel de Ville – 56200 LA GACILLY.

- Par voie dématérialisée. Un registre dématérialisé sécurisé est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6911/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6911@registre-dematerialise.fr

Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6911/> et donc visibles par tous.

Madame Mathilde COUSSEMACQ, commissaire enquêteur, recevra le public lors des permanences suivantes :

- le lundi 29 décembre 2025 de 09h00 à 12h00 à la mairie de La Gacilly

- le mercredi 07 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 à la mairie de La Gacilly

- le samedi 10 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 à la mairie de La Gacilly

- le lundi 12 janvier 2026 de 14h00 à 17h00 à la mairie annexe de Glénac

- le vendredi 16 janvier 2026 de 9h00 à 12h00 à la mairie annexe de La Chapelle Gaceline

- le mercredi 21 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 à la mairie de La Gacilly

- le vendredi 30 janvier 2026 de 09h00 à 12h00 à la mairie de La Gacilly

L'évaluation environnementale dont a fait l'objet le plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement, ainsi que l'avis émis sur le projet par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement mentionné à l'article L.104-6 du code de l'urbanisme, sont consultables dans le dossier d'enquête publique mis à disposition du public en mairie de LA GACILLY.

A l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport et des conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la mairie de La Gacilly et dans les mairies annexes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune de La Gacilly : <https://lagacilly.fr/>

A l'issue de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU de La Gacilly éventuellement modifié pour tenir compte des avis, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera soumis à l'approbation du conseil municipal de La Gacilly. De la même manière, le projet de révision du zonage d'assainissement sera soumis à l'approbation du conseil municipal de La Gacilly.